

**DÉPARTEMENT DE LA SOMME**  
**ARRONDISSEMENT D'AMIENS**  
**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU**

SÉANCE DU 2 MARS 2023

<p><b>DATE DE CONVOCATION :</b></p> <p align="center">23/02/2023</p>
<p><b>DATE D'AFFICHAGE :</b></p> <p align="center">03/03/2023</p>
<p><b>NOMBRE DE MEMBRES :</b></p> <p>- Inscrits : 18  - Présents : 14  - Absents : 4  - Votants : 14  - Pour : 14  - Contre : 0  - Abstention : 0</p>
<p align="center"><b><u>OBJET :</u></b></p> <p align="center"><b>AVENANT N° 4  À LA CONVENTION DE  MANDAT ENTRE LE  DÉPARTEMENT DE LA  SOMME ET LA FDE80  2021-2023</b></p>

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 2 mars à 9 heures 30, le Bureau de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET, Président

Étaient présents : 14 membres sur 18 membres convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents et excusés : 4 membres.

Monsieur Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président rappelle que le Conseil Départemental a décidé d'augmenter les enveloppes d'aide pour la période 2021-2023.

- l'enveloppe de 10,6 millions d'euros pour l'aide à la modernisation de l'éclairage public (leds) passe à 13,6 millions d'euros ;
- l'enveloppe de 4,4 millions d'euros pour l'aide à l'équipement en matériel de vidéoprotection passe à 6,4 millions d'euros.

Cette modification des enveloppes nécessite de passer un avenant n° 4 à la convention de mandat relative à la gestion de ces aides, passée entre la Fédération et le Département de la Somme.

Le Bureau de la FDE 80, après en avoir délibéré :

- approuve la passation de l'avenant n° 4 de la convention de mandat entre le Conseil Départemental de la Somme et la FDE 80 ;
- charge Monsieur le Président de signer cet avenant n° 4 et d'en faire appliquer les clauses.

Fait et délibéré en séance  
les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Président

Franck BEAUVARLET

